

MUNICIPALITÉ ST-CHRISTOPHE d'ARTHABASKA



Portrait de la municipalité

La Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska a beaucoup changé au cours des deux derniers siècles. C'est en 1833 qu'un premier colon s'installa dans la région, puis c'est en 1846 qu'eut lieu la proclamation de la municipalité de Saint-Christophe, en l'honneur de Christophe de Lydie. Elle comprenait en ce temps-là, les territoires de Victoriaville, Arthabaska, Sainte-Victoire et Saint-Christophe. Au fil du temps, ce grand territoire s'est morcelé puis s'est regroupé. Aujourd'hui, la municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska est voisine de la Ville de Victoriaville.

Le territoire de la municipalité est situé à la limite du versant nord-ouest des Appalaches et des Basses-terres du Saint-Laurent dans la région administrative du Centre-du-Québec. La municipalité est constituée de terres agricoles et forestières, bordée de deux rivières et de plusieurs ruisseaux ainsi que de plusieurs milieux humides.

Le développement de nouveaux quartiers résidentiels à la périphérie de la Ville de Victoriaville a fait rapidement augmenter la population Christophienne. Celle-ci était d'environ 1750 habitants au tournant des années 80 et elle s'est établie aujourd'hui à plus de 3250 habitants. C'est le développement résidentiel qui a pris de l'ampleur depuis quelques années. La grande majorité des citoyens de Saint-Christophe d'Arthabaska demeurent dans les secteurs urbains, où l'on retrouve environ 75 % des résidences. La presque totalité de la superficie de ces secteurs est actuellement développée.

Le monde agricole a aussi beaucoup changé au cours des dernières années. Son nombre de fermes a grandement diminué, sans pour autant affecter la superficie du sol utilisée à des fins agricoles. La zone agricole couvre un territoire de 69 km² ce qui représente 95 % du territoire de la municipalité.

Il y a toujours eu une présence d'entreprises diverses sur notre territoire, surtout depuis le début du développement du parc industriel vers la fin des années 90. Le potentiel d'expansion actuel est plutôt limité en raison de l'absence d'un réseau d'égout et d'aqueduc.

Pour gérer le développement inévitable de la municipalité, il va s'en dire que l'élaboration de cette politique environnementale est tout à fait à propos et nécessaire afin de mieux gérer les futurs projets d'aménagement, tous secteurs confondus. De plus, nous souhaitons conserver une harmonie entre les secteurs résidentiels, commerciaux et industriels tout en respectant les cadres légaux imposés par les lois gouvernementales, soit celles de la Loi sur la qualité de l'environnement et de la Loi sur le développement durable.

La politique environnementale

On attribue différentes missions à une politique environnementale. Nous croyons qu'elle a un fort potentiel éducatif pour les citoyens, car elle les informe sur les saines pratiques environnementales. Elle est un outil également pour les élus et employés municipaux afin de les guider dans la mise en place de leurs activités de gestion.

Les principales étapes du processus d'élaboration de la politique se sont déroulées sur une période d'environ un an. Nous avons débuté par un travail de réflexion afin de bien identifier nos valeurs, nos acquis et nos besoins concernant les questions environnementales. Par la suite, les grandes orientations ont été établies. Et c'est à travers elles que nous avons analysé les thèmes choisis correspondant à notre territoire.

Les grandes orientations

La politique est basée sur deux grandes orientations qui déterminent notre position, affirment nos convictions et représentent nos valeurs. Les orientations encadrent nos réflexions et supportent chacun de nos objectifs. Ainsi les grandes orientations qui nous unissent et nous rassemblent sont les suivantes :

- Valoriser, faciliter et adopter des comportements et des pratiques écoresponsables ;
- S'assurer de faire preuve de leadership, de cohérence, d'équité et d'équilibre.

Nous désirons que ces deux grandes orientations soient significatives, partagées et mobilisatrices pour l'ensemble des citoyens de notre municipalité.

Les thèmes de la politique

La politique environnementale doit aborder des thèmes qui sont représentatifs du caractère distinctif de la municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska. Les voici :

- Agriculture et Agroalimentaire
- Air
- Eau
- Espaces verts
- Gestion municipale
- Matières résiduelles
- Sol

Nous vous présentons ces thèmes en exposant l'état actuel de la situation à Saint-Christophe d'Arthabaska avec un aperçu de ses récentes actions déjà entreprises, si c'est le cas. De plus, nous identifions des enjeux pour chacun de ces thèmes, ainsi que des objectifs établis en fonction des orientations de notre politique.

Agriculture et agroalimentaire

Le monde agricole est constitué d'entreprises diversifiées de différentes tailles. L'agriculture peut être pratiquée par tous, qu'il soit producteur ou citoyen. Le secteur agroalimentaire touche à la production et à la transformation. Depuis quelques années, l'intérêt augmente quant à la provenance des produits alimentaires que nous consommons.

La zone verte représente 95% du territoire de la municipalité. On y retrouve quelques fermes d'élevage, des établissements de production, plusieurs entreprises acéricoles et de nombreux jardins potagers privés. Ce thème est une innovation au niveau de son intégration à une politique environnementale. Cette initiative est une préoccupation locale afin de réduire notre empreinte carbone, tout en favorisant le développement de nos producteurs locaux.

Objectifs

- Promouvoir le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire dans la municipalité ;
- Assurer la pérennité des ressources agricoles ;
- Inciter la population à l'achat d'aliments locaux ;
- Sensibiliser les citoyens à la production de leurs propres denrées comestibles et aux saines habitudes alimentaires ;
- Informer les citoyens des possibilités alimentaires locales et des techniques de conservation des aliments.

Air

L'air est essentiel à la vie. Plusieurs activités humaines peuvent altérer la qualité de l'air et contribuer aussi au réchauffement planétaire. Sachant qu'il peut transporter toutes sortes d'éléments volatils, il est important de s'assurer autant que possible qu'il ne soit pas contaminé ou nuisible. L'air peut transporter des éléments olfactifs ou allergènes qui peuvent importuner les gens, mais plus important encore, il peut aussi transporter des éléments qui peuvent nuire à la santé. Voici quelques exemples : les odeurs, les poussières générées par l'agriculture, les sablières, les travaux publics, les feux à ciel ouvert, la dispersion de divers contaminants comme les solvants ou d'autres substances chimiques ou de bactéries volatiles, les émanations provenant de la circulation des véhicules à moteur à essence et le pollen de certaines plantes.

À la municipalité, aucune étude sur la qualité de l'air n'a été effectuée par le passé. Par contre, la faible proportion d'activité industrielle susceptible de contaminer l'air laisse présager un bilan relativement positif. Il faut quand même s'assurer que rien ne viendra altérer la qualité de l'air dans le futur. Les plaintes des citoyens peuvent être un indicateur des problématiques existantes sur notre territoire.

Pour l'instant, il s'agit d'une responsabilité personnelle de s'assurer de ne pas contaminer l'air, mais la municipalité veut s'assurer que ces actions deviennent une responsabilité collective. Afin d'être proactif en la matière, la municipalité a fait l'achat d'un véhicule électrique il y a quelques années afin de réduire les rejets de gaz à effet de serre.

Objectifs

- Identifier, annihiler ou contrôler les sources potentielles de contamination de l'air sur le territoire ;
- Sensibiliser les citoyens aux émissions de gaz à effet de serre et aux autres produits chimiques ;
- Préserver ou augmenter le couvert végétal, les espaces naturels et les boisés urbains ;
- Promouvoir les programmes existants concernant l'amélioration de la qualité de l'air ;
- Établir un cadre réglementaire pour la préservation de la qualité de l'air.

Eau

L'eau est une richesse essentielle pour la vie de nos citoyens et le développement durable de notre communauté. Souvent associée à la santé, la qualité de l'eau contribue à maintenir la valeur et l'appréciation de notre milieu de vie. Puisqu'elle est une ressource épuisable et qu'elle est facilement contaminable, il est primordial de la préserver.

L'eau est partout sur l'ensemble du territoire et afin de mieux les définir, nous les avons séparés ainsi : les cours d'eau, les milieux humides, l'eau potable et les eaux usées.

Les cours d'eau principaux sont les rivières Nicolet et Gosselin qui traversent la municipalité ainsi que plusieurs ruisseaux s'y déversant. Il y a des lacs artificiels alimentés à même ces cours d'eau.

Les milieux humides sont très présents sur le territoire. Il importe de les préserver puisqu'ils atténuent les effets des inondations et des sécheresses. De plus, ils filtrent l'eau et la laissent s'écouler avec un débit plus lent dans les cours d'eau et dans l'alimentation des nappes phréatiques qui sont essentielles au captage de notre eau potable.

Concernant l'eau potable, la majorité des bâtiments possède un puits artésien. Par contre, le secteur du Lac des Cèdres possède un puits communautaire fournissant un regroupement de résidences. Dans les années 90, suite à la demande de citoyens du secteur Léon Couture, la municipalité a entrepris une démarche pour le déploiement d'un réseau d'aqueduc. La recherche en eau s'étant avérée infructueuse, la municipalité s'est tournée vers la Ville de Victoriaville afin de négocier une entente pour desservir ce secteur et pour faciliter les futurs projets de développement. Afin de bien comptabiliser le volume d'eau utilisé par ce réseau, la municipalité a fait le choix d'installer des compteurs d'eau individuels pour chacun des bâtiments desservis.

Pour ce qui est des eaux usées, la totalité des résidents traite celles-ci à l'aide d'installations septiques. Une de nos préoccupations se situe à ce niveau, puisque l'installation mal conçue ou inadéquatement entretenue peut émettre une grande quantité de contaminants. Nous voulons éviter à tout prix que les nappes phréatiques, les puits ou directement les cours d'eau soient affectés. Notre préoccupation se situe donc au niveau du maintien de la qualité de l'eau sur l'ensemble du territoire.

Objectifs

- Préserver et assurer la qualité de la ressource (réseau d'aqueduc ou nappe phréatique) ;
- Sensibiliser la population à la protection de l'eau et limiter la consommation abusive ;
- Sensibiliser la population aux rejets de contaminants dans l'environnement susceptibles de contaminer la ressource en eau ;
- Maintenir ou augmenter le couvert végétal aux abords des cours d'eau ;
- Assurer une bonne gestion des eaux pluviales et usées.

Espaces verts

Les espaces verts sont déterminés par les milieux naturels d'intérêt ou par des milieux publics aménagés afin d'offrir une qualité de vie pour les gens qui les fréquentent. Ceci favorise aussi une qualité accrue de l'air pour l'ensemble des résidents, puisque les plantes transforment le gaz carbonique en oxygène. Nous associons les étangs, marais, marécages, tourbières et autres milieux humides à ce thème en raison de leur proximité avec les espaces verts puisque leur caractère naturel commun est indissociable.

Le couvert forestier de notre municipalité est à un pourcentage enviable de 48% et il est important de le conserver.

La municipalité possède 5 parcs répartis dans le secteur urbain. Ainsi, les parcs de l'entraide, Jimmy, de la Famille, Léon-Couture et la halte piétonnière Clémence-Le May offrent des espaces verts. Différentes infrastructures de jeux y ont été aménagées au bénéfice des petits et des grands.

La municipalité favorise déjà la plantation d'arbres par sa distribution annuelle de jeunes plants. Le souci actuel est donc de préserver le couvert forestier et de voir à l'augmenter en milieu urbain. Un aménagement des milieux humides à des fins récréatives et éducatives serait un bon moyen de conscientiser les citoyens à la protection de l'environnement et d'en apprécier ses bienfaits.

Objectifs

- Augmenter les superficies vertes à préserver dans leur état naturel avec la collaboration des propriétaires terriens ;
- Promouvoir et mettre en valeur les espaces verts ;
- Sensibiliser les citoyens sur l'importance des milieux naturels et des écosystèmes présents sur le territoire de la municipalité ainsi que leurs interrelations ;
- Mettre en place des mesures de protection des milieux naturels ;
- Développer et protéger les parcs à vocation naturelle, les sentiers pédestres et les pistes cyclables.

Gestion municipale

La gestion municipale de Saint-Christophe d'Arthabaska est régie par le Code municipal du Québec. La municipalité est dirigée par un conseil municipal composé d'un maire et de ses conseillers, tous élus pour un mandat de 4 ans par ses citoyens. Les activités courantes de la municipalité nécessitent une prise de décision de la part des employés engagés par le conseil. Il y a un poste de direction générale, d'un adjoint administratif, d'un inspecteur en bâtiment et en environnement ainsi que deux journaliers attirés à la voirie.

Afin de travailler certaines thématiques municipales, des résidants bénévoles sont recrutés pour se joindre aux élus et employés municipaux pour siéger sur certains comités dont, entre autres, celui sur la consultation en protection de l'environnement et l'urbanisme.

En raison d'un profil municipal réduit et dans l'intention d'offrir un maximum de services à ces citoyens, la municipalité a effectué des ententes de services avec la Ville de Victoriaville. Elles touchent le secteur des sports et des loisirs, ainsi que la gestion du réseau d'aqueduc qui dessert un secteur urbain de la municipalité.

La municipalité a déjà posé des actions pour réduire l'empreinte carbone dont l'acquisition d'un véhicule électrique, l'achat de tablettes électroniques aux élus municipaux afin de minimiser l'emploi du papier et l'utilisation de nouveaux lampadaires à éclairage au DEL. De plus, la municipalité invite tous les résidants à venir au bureau municipal au printemps pour obtenir gratuitement du compost et de petits plants d'arbres pour permettre le reboisement des secteurs urbains. L'objectif visé étant de livrer un message positif aux résidants sur le compostage des matières organiques et l'augmentation du couvert végétal.

La municipalité a augmenté également le couvert végétal de ses parcs publics et c'est donc par l'exemple et la conscientisation qu'elle fait la promotion de cette politique environnementale.

Objectifs

- Réduire l'empreinte carbone pour les activités courantes de la municipalité ;
- Mettre en place un cadre réglementaire de gestion qui se préoccupera de la qualité environnementale et du développement durable ;
- Gérer efficacement les impacts environnementaux sur le territoire ;
- Approvisionner la municipalité avec des produits et services écoresponsables ;
- Développer les connaissances des citoyens et des travailleurs municipaux sur les bonnes pratiques environnementales ;
- Favoriser la concertation avec les différents acteurs en regard des questions environnementales.

Matières résiduelles

Il s'agit de matières ou objets rejetés par les citoyens, les industries et les commerces qui sont mis en valeur ou éliminés. Ces matières sont mises en valeur par le recyclage, le réemploi ou le compostage. Certaines sont biodégradables et d'autres peuvent être récupérables.

Le site d'enfouissement est la propriété de Gestera, une compagnie appartenant majoritairement à la MRC d'Arthabaska. Celle-ci travaille en étroite collaboration avec l'entreprise Gaudreau Environnement qui elle, s'occupe de faire la cueillette du contenu des bacs de récupération. La municipalité, par l'entremise de la MRC et de ses partenaires, offre actuellement à ses citoyens la collecte à trois bacs : (bac vert : matières recyclables, bac brun : matières à compostage, bac noir : matières destinées à l'enfouissement). Actuellement, 48% des matières vont au site d'enfouissement, 28% au compostage et 22% au recyclage. Le 2% restant sont les déchets volumineux qui sont recueillis deux fois par année.

De plus, une collecte résidentielle annuelle de résidus domestiques dangereux (RDD) est effectuée afin de réduire davantage l'impact environnemental des matières destinées à l'enfouissement. La municipalité met également à la disposition des producteurs agricoles des sacs de plastique afin de récupérer leurs contenants en plastique d'enrobage à balles de foin.

Étant dans le berceau de la récupération au Québec, la récupération des matières résiduelles se fait de façon adéquate depuis de nombreuses années, fruit d'une collaboration de toutes les municipalités et villes de la MRC d'Arthabaska.

En plus de tout ce qui précède, notre municipalité organise une journée au printemps pour remettre du compost à ses citoyens. Il y a également eu des barils de récupération d'eau de pluie qui ont été offerts aux citoyens par le passé.

Objectifs

- Valoriser les matières résiduelles par une récupération diversifiée et efficace ;
- Poursuivre la sensibilisation des citoyens à la récupération des matières recyclables à l'Écocentre et au compostage ;
- Appuyer et participer aux activités innovatrices amorcées par nos partenaires.

Sol

Le sol est la matière première sur laquelle tout repose. En ses qualités productives, il est essentiel de protéger cette ressource pour profiter pleinement de l'activité de l'agriculture. Il importe aussi de protéger tous les sols des secteurs domiciliaires, commerciaux et industriels, puisque le sol est lié en profondeur aux nappes phréatiques qui subviennent à nos besoins en eau potable. Le sol est également l'assise des milieux humides ainsi que des cours d'eau.

L'une des problématiques qui guette la qualité du sol est l'érosion créée par les activités humaines. Par exemple, le déboisement et les travaux d'excavation au bord des cours d'eau, des chemins, des fossés et des ponceaux, enlève le revêtement végétal et le sol devient ainsi plus vulnérable à l'érosion par l'eau et le vent.

La préservation ou le remplacement du couvert végétal sont donc essentiels à proximité des cours d'eau afin de prévenir l'érosion du sol. Il s'agit donc d'un enjeu très important, étant donné les grandes superficies de sol en culture à protéger contre les vents dominants.

Pour préserver la qualité de l'eau potable, la contamination des sols est aussi une préoccupation pour la municipalité. Actuellement, on ne rapporte aucun incident majeur qui aurait pu contaminer les sols sur notre territoire par le passé. D'ailleurs, aucun terrain contaminé ne figure sur la liste de la MRC d'Arthabaska et du Ministère du Développement Durable et de la Lutte aux Changements Climatiques.

Sur le territoire de la municipalité, deux sablières sont toujours en exploitation et une ancienne carrière. Il s'agit donc de nos endroits à surveiller puisque leur couvert végétal est réduit ou inexistant. Le règlement sur les carrières et sablières provenant de la Loi sur la qualité de l'environnement encadre ces activités d'exploitation.

Objectifs

- Encadrer toutes les activités susceptibles de contaminer ou éroder les sols ;
- Encourager la protection et la renaturation des bandes riveraines ;
- Appliquer adéquatement la réglementation sur les bandes de protection riveraine ;
- Favoriser la renaturation des corridors forestiers en zone agricole ;
- Maximiser les surfaces gazonnées et les écrans végétaux pour éviter l'érosion des sols.